

# Le Contournement Nord-Ouest de Vichy et le projet industriel sur Montpertuis : Une double menace pour les riverains et la nature



## Scandale écologique !

Ce projet représente une menace directe pour 180 espèces protégées, dont les habitats seraient irrémédiablement détruits. Il constitue une atteinte grave à des écosystèmes d'une grande sensibilité. Au total, 200 hectares de forêts, de zones humides et de terres agricoles risquent d'être définitivement anéantis. Cette destruction entraînerait une perte considérable de biodiversité, compromettant durablement l'équilibre naturel local et portant un préjudice irréversible à la richesse écologique de la région.

Ce constat alarmant explique le rejet du projet par les experts, notamment le Comité National pour la Protection de la Nature (CNPN), ainsi que l'association environnementale, qui ont tous deux rendu un avis défavorable.



## Gaspillage de fonds publics !

Le coût du projet est estimé à environ 75 millions d'euros (tarif 2016). Il est important de souligner qu'à l'image de nombreux projets similaires, le montant réel des dépenses sera très probablement bien supérieur à cette estimation initiale, engendrant ainsi un gaspillage accru des ressources publiques.



## Déplacement du trafic poids lourds !

### Un problème qui change d'adresse !

Au lieu d'emprunter l'A79, spécialement conçue pour ce type de trafic, les camions transit continuent à circuler sur la RD6, imposant aux riverains de cette route tous les désagréments que cela comporte. La mise en œuvre du CNO ne ferait que déplacer ce problème vers d'autres quartiers et transférer les nuisances à de nouveaux riverains, sans résoudre le problème fondamental. Cependant, ce fait ne semble avoir aucune importance pour les partisans du projet, ni pour les bénéficiaires potentiels, ni même pour les riverains actuels de la RD6, qui souhaitent simplement améliorer leur propre qualité de vie au détriment des autres.



## Préservons Montpertuis !

La nature a repris ses droits à Montpertuis : ne laissons pas l'industrie tout détruire !

Le CNO n'est qu'un prétexte pour faciliter l'industrialisation de Montpertuis. Depuis la fermeture de l'ancienne usine de munitions il y a environ trente ans, la nature a reconquis ce site, qui est devenu un véritable petit paradis naturel.

Pourtant, dans le cadre du projet CNO, il est désormais prévu de transformer cette vaste zone en un nouveau secteur industriel entièrement bétonné. On promet qu'il deviendra le moteur du développement économique local. Or, on oublie que l'économie, tant au niveau national qu'européen, ne cesse de ralentir et ne correspond aucunement aux espoirs des politiques locaux : ce plan repose donc sur des illusions.

Il existe pourtant des alternatives plus respectueuses de la nature pour Montpertuis, qui conviendraient bien mieux à Vichy, la « reine des sources », que de nouveaux bâtiments industriels



## Instrument politique à l'approche des élections municipales !

Les élus locaux, appuyés par la presse régionale, mettent en avant leurs initiatives concernant le CNO et Montpertuis. Ces deux projets, étroitement liés, s'avèrent particulièrement utiles sur le plan politique : ils offrent une tribune idéale pour formuler de grandes promesses aux électeurs. On annonce une relance de l'économie, la création de nombreux emplois pour la région, ainsi qu'une diminution du trafic de poids lourds sur la RD6. Toutefois, il demeure incertain quelles de ces promesses seront réellement tenues et ce qui se concrétisera véritablement à terme.



## Dépôt de la plainte au début de 2024

Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif contre le projet. La procédure judiciaire correspondante est actuellement encore en cours.

Cependant, il semble que les représentants élus ignorent ce fait. Au lieu de cela, ils continuent de se présenter régulièrement dans la presse locale et se vantent publiquement des progrès du projet.

La plainte déposée s'appuie en particulier sur d'importants déficits et lacunes dans les études d'impact environnemental soumises ainsi que sur d'autres aspects juridiques significatifs. Ces constats majeurs affaiblissent considérablement la légalité du projet et le rendent particulièrement vulnérable devant la justice.

Un autre point important est l'absence de soutien de la population. Dans le cadre de l'audition publique, trois avis défavorables ont été exprimés. Ces objections illustrent le manque d'appui ainsi que les préoccupations persistantes des citoyens et citoyennes à l'égard du projet envisagé.